Nations Unies S/2001/487

Conseil de sécurité

Distr. générale
16 mai 2001
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs des représentants adjoint et suppléant de la Colombie au Conseil de sécurité

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale datée du 9 mai 2001 indiquant que M. Nicolás Rivas et Mme Alma Viviana Pérez ont été nommés respectivement représentant adjoint et représentante suppléante de la Colombie au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette communication constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

01-37470 (F) 160501 160501